



Volet A

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



13156079

04 OKT 2013

BRUXELLES
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/10/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0464 706 709

Dénomination

(en entier) : **IM.MOR-TILIMOR**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue Maria Tillmans 15 à 1070 ANDERLECHT

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL.
DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS**

Extrait conforme de l'assemblée générale des actionnaires et du conseil d'administration tenus le vendredi 28 juin 2013 au siège de la société.

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société actuellement situé Rue Maria Tillmans 15 à 1070 ANDERLECHT à l'adresse suivante : Avenue Emile de Béoo 106 boîte 8 à 1050 IXELLES.

Les mandats de tous les administrateurs en fonction prennent fin à l'assemblée générale du vendredi 28 juin 2013 .

Les actionnaires décident de nommer comme nouveaux administrateurs :

- Madame Martha SCHOCKAERT, NN 32.06.26-318-14, demeurant à 1860 MEISE, Brusselsesteenweg 147.
- Monsieur Jan MOREAU, NN 38.08.22-337-51, demeurant à 9170 SINT-GILLIS-WAAS, Pastorijstraat 3 boîte 2 .
- Monsieur Henri VANLERBERGHE, NN 33.12.13-291-96, demeurant à 1860 MEISE, Brusselsesteenweg 147.

Tous les mandats des administrateurs prendront fin à l'assemblée générale des actionnaires à tenir en l'an 2019.

Comme acceptation de leur mandat, les administrateurs nommés signent le procès-verbal.

Après cette assemblée générale des actionnaires, les administrateurs nommés se réunissent en conseil d'administration et nomment entre eux, en qualité d'administrateur-délégué :

- Madame Martha Celestina SCHOCKAERT, demeurant à 1860 MEISE, Brusselsesteenweg 147.
- Monsieur Jan MOREAU, demeurant à 9170 SINT-GILLIS-WAAS, Pastorijstraat 3 boîte 2 .
- Monsieur Henri VANLERBERGHE, demeurant à 1860 MEISE, Brusselsesteenweg 147.

Comme acceptation de leur mandat, Madame Martha SCHOCKAERT, Monsieur Jan MOREAU et Monsieur Henri VANLERBERGHE signent le procès-verbal.

Ixelles, le 28 juin 2013.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature